

Institut d'études politiques de Paris, discipline : Science politique

Résumé de l'habilitation à diriger des recherches de Réjane Sénac, soutenance le 11 décembre 2014, sous la direction de Pierre Muller.

Titre du mémoire :

**« L'égalité sous condition : ruse ou fin du politique ? Une république néolibérale
« enchantée » par la parité et la diversité »**

Dans un contexte international caractérisé à la fois par la globalisation des politiques d'égalité et la mondialisation des inégalités, comment l'égalité « à la française » est-elle mise à l'épreuve ?

Aborder cette interrogation dans un XXI^e siècle diagnostiqué comme étant celui de la crise et de la défiance, c'est analyser les expressions contemporaines d'un des principaux fondements des démocraties libérales représentatives, à savoir l'égalité politique, dans ses articulations avec les inégalités sociales et économiques. Dans une République française contemporaine marquée par le contraste entre l'égalité des droits et l'inégalité des conditions de vie, ce qui fait conflit et clivage politiques, au-delà de l'apparent consensus sur l'adhésion au principe d'égalité, c'est la définition de ce qu'il recouvre et des moyens à mettre en œuvre pour l'atteindre.

Veillant à ne pas opposer un ordre politique idéalisé à un ordre social inachevé, notre propos est d'interroger la persistance des inégalités comme une expression des dilemmes, voire des butoirs, du républicanisme français. Pour cela, nous examinerons les principes de justification des politiques d'égalité pour celles et ceux qui sont définis comme différent-e-s, « singuliers ». Les analyses menées sur la parité et la diversité et les controverses sur la dite « théorie du genre » nous permettront d'aller au-delà du consensus sur l'égalité de traitement de tous les citoyens, quelles que soient leurs particularités, pour examiner la dimension politique – idéologique et clivante – de l'articulation entre l'égalité citoyenne et la reconnaissance des singularités.

Notre hypothèse est qu'en justifiant l'application du principe d'égalité pour celles et ceux qui sont identifié-e-s par leur singularité, sexuée ou racialisée, au nom de la performance de la mixité et des différences, la promotion de la parité et de la diversité ne lève pas le voile sur l'implicite républicain d'une fraternité exclusive. Elle participe au contraire de la perpétuation du mythe républicain de la complémentarité des non-frères par sa modernisation. En effet, suite au diagnostic d'échec du modèle républicain à intégrer des populations

considérées comme inassimilables du fait de leur singularité – que cette dernière soit perçue à travers le prisme sexué, racialisé ou religieux – elle constitue une réponse conciliant l’héritage universaliste et le contexte multiculturel et néolibéral.

En transformant les facteurs d’exclusion puis de discrimination en facteurs d’inclusion, la promotion de la parité et de la diversité portent *une égalité sous condition de performance de la différence*. Inclus-e-s pour la plus-value de leur singularité, les femmes et les racialisés sont en effet enjoins de faire de « performant » leur-s différence-s, au sens à la fois de les rentabiliser et de les théâtraliser. En justifiant le principe d’égalité par son utilité sociale et économique, le « nouvel esprit du capitalisme » le soumet au « référentiel de marché ». Il participe à moderniser et à rendre politiquement correct le glissement de la pensée des différences dans l’égalité à celle de l’égalité dans la différence.

C’est dans cette perspective que notre analyse des usages contemporains de la parité, de la diversité et des controverses sur la dite « théorie du genre » interrogera la manière dont, dans la République française du XXI^e siècle, l’égalité prend sens *dans, pour* ou/et *malgré* le marché pour reprendre la typologie de Sophie Jacquot.

Nous commencerons par analyser les ressorts politiques qui font que l’égalité, définie comme la reconnaissance en tant que pair, est introuvable car impensable, voire « in-cherchable », pour celles et ceux qui ne font pas partie de la fraternité républicaine. La citoyenneté a en effet été élaborée à partir des attributs, des capacités et des activités des hommes blancs, de sorte que la citoyenneté ne peut être étendue aux femmes et aux « non-blancs » qu’en tant que « singulières ».

C’est dans une approche critique de la pensée républicaine de l’égalité que l’adoption des lois dites de parité sera examinée relativement à ce qu’elle dit du genre de la démocratie représentative dans l’articulation entre égalité et identité, similarité et singularité. Les controverses sur la dite « théorie du genre » et les usages contemporains de la diversité seront ensuite analysés comme les signes d’une dépolitisation de l’égalité interrogeant le croisement du « fondamentalement économique » et du « simplement culturel ».

Enfin, nous interrogerons le principe de justice à l’œuvre dans une société française où l’Etat-Providence est devenu un « Etat social actif » portant les politiques d’égalité comme une performance sociale et politique. Au prisme des alliances entre méritocratie républicaine et éthique de la performance, la présomption d’unanimité sur le principe d’égalité doit en effet céder la place à une dispute politique sur son sens. Dans une société où les non-frères sont inclu-e-s dans l’espace public comme un investissement social, l’égalité républicaine cesse

d'être un principe politique inconditionné, et devient un moyen pour tendre vers une société néolibérale posée et acceptée – de manière plus ou moins explicite – comme supérieure.

L'étude croisée de rapports, de discours, de données quantitatives et d'enquêtes qualitatives nous amènera ainsi à affirmer que l'inclusion des « singuliers », sexués pour la parité et racialisés pour la diversité, est légitimée à la fois au nom de l'application du principe d'égalité et comme une solution à la crise – économique, sociale, politique, anthropologique – par la promotion de la performance de la mixité. Ainsi, tout en conservant une apparente fidélité à la rhétorique égalitaire, elle ne remet pas en cause la dimension centrale de la complémentarité des différences dans l'ordre sexué et racialisé, mais en fait au contraire le principe de justification de politiques pourtant qualifiées d'égalité.

L'inclusion des différent-e-s dans un tout harmonieux au nom de la performance de la mixité participe ainsi à la conservation d'un ordre inégalitaire et non à la transformation vers un ordre égalitaire. Elle exprime et révèle un néo-racisme et un néo-sexisme où la tendance essentialiste est déplacée et dissimulée dans la promotion, voire l'exaltation, des différences. Ce néo-racisme et ce néo-sexisme sont décomplexés et gagnent en respectabilité dans le glissement d'un essentialisme biologique négatif et excluant à un essentialisme culturel présenté comme positif, intégrateur et performant. Ils légitiment la persistance et la réactualisation des hiérarchisations sexuées, sexuelles et racialisées au nom d'une cosmogonie imbriquant les ordres naturel, social, politique et économique.

Le décalage entre l'égalité de droit et l'inégalité de fait se comprend alors comme l'expression contemporaine d'un *hétérosexisme racialisé constituant* dans le cadre duquel les non-frères ne sont pas égaux devant l'égalité. Il est temps de faire le diagnostic que l'égalité est devenue un marqueur de respectabilité et de légitimité instrumentalisé pour « enchanter » le tournant néolibéral. Afin que l'égalité retrouve un sens et une épaisseur politique, il faut dénoncer cette ruse de la raison néolibérale qui consiste à la paralyser, voire à l'empoisonner, en l'exaltant.